Page : 1/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 et 830/2015/CE



Date d'impression : 01.02.2017 Numéro de version 5 Révision: 01.02.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· Identificateur de produit

· Nom du produit: Blasocut® BC 935 Kombi

· Code du produit: 01935-02

• 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation:

Seulement à usage industriel Lubrifiant réfrigérant, concentré

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur / fournisseur:

BLASER SWISSLUBE AG

Winterseistrasse 22

CH-3415 Hasle-Rüegsau

Suisse

Tel.: +41 (0)34 460 01 01 Fax: +41 (0)34 460 01 00 E-mail: blaser@blaser.com

BLASER SWISSLUBE S.à.r.l.

Rue Vaillant Couturier
2 ZA La Périvaure
FR-42490 Fraisses

France

Tel.: +33 (0)4 77 10 14 90 Fax: +33 (0)4 77 10 94 81 E-mail: france@blaser.com

· Service chargé des renseignements:

Département de la Sécurité des produits

E-mail: reach@blaser.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Pour des conseils sur les urgences:

chimiques, deversements, risques incendies, expositions: +33 1 72 11 00 03 (24/24. 7/7).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange:
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger



GHS07

- · Mention d'avertissement Attention
- · Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer.

(suite page 2)

Page : 2/8

P501

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 et 830/2015/CE



(suite de la page 1)

Date d'impression : 01.02.2017 Numéro de version 5 Révision: 01.02.2017

Nom du produit: Blasocut® BC 935 Kombi

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/

internationale.

· 2.3 Autres dangers aucun

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

Description:

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux. Mélange d'huiles minérales, émulsifiants, des stabilisateurs et des inhibiteurs.

Déclarable ou des composants	dangereux:	
EINECS: 212-222-7	Phénoxypropanol	>5,0-9,9%
Reg.nr.: 01-2119486566-23-0000	Eye Irrit. 2, H319	
Confidentiel	Acides carboxyliques, neutralisés avec des alcanolamines*	>5,0-9,9%
	Aquatic Chronic 3, H412	
EINECS: 271-781-5	Sulfonate de pétrole, sel de sodium	>1,0-6,9%
Reg.nr.: 01-2119527859-22-0000	Eye Irrit. 2, H319	
Confidentiel	Acides carboxyliques, neutralisés avec des alcanolamines*	< 2,00%
	Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Aquatic Chronic 3, H412	
EINECS: 223-296-5	Omadine de sodium	< 0,25%
Reg.nr.: n.a. (not applicable) BPR	Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1); Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	

· Indications complémentaires:

Non mentionné numéros CAS-, EINECS- ou les numéros d'enregistrement doivent être considérées comme propriétaires/confidentielles.

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Après inhalation: Sans objet, car le concentré n'est pas volatil.
- · Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction appropriées:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

^{*} Produit de neutralisation: l'équilibre de paires ioniques selon REACH annexe V, 4.

Page : 3/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 et 830/2015/CE



Date d'impression : 01.02.2017 Numéro de version 5 Révision: 01.02.2017

Nom du produit: Blasocut® BC 935 Kombi

(suite de la page 2)

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Autres indications Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pas nécessaire.
- · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

 \cdot 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, diatomite, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.
- · Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Protéger contre le gel.

Température de stockage optimale entre -70 °C et +40 °C.

Durée de stockage: Au minimum 24 mois en récipient férmé d'origine.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil par poste de travail:

Valeur générale d'indication pour les lubrifiants réfrigérants (pas obligeante): 10 mg/m³.

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- · Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

(suite page 4)

Page : 4/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 et 830/2015/CE



Date d'impression : 01.02.2017 Numéro de version 5 Révision: 01.02.2017

Nom du produit: Blasocut® BC 935 Kombi

(suite de la page 3)

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et la norme correspondante EN 374.

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

La rupture à travers, entre autres, en fonction de la densité du matériau et du type de gants et doit donc être déterminée dans chaque cas particulier.

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Remplacer en cas d'usure!

Des gants imperméables: caoutchouc nitrile, épaisseur minimum de 0.3 mm.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux:

Taux d'évaporation:

l'eau:

· Solubilité dans/miscibilité avec

Lunettes de protection avec protect. latérale (monture de lunette) EN 166

(Canada: ANSI Z87.1 - 2010)

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

9.1 Informations sur les propriétés physique	es et chimiques essentielles
Indications générales Aspect:	
Forme:	Liquide
Couleur:	Brun foncé
Odeur:	Typique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
valeur du pH:	8.7-9.4 @ 50 g/l H₂O (DIN 51369 / ASTM D1287)
Changement d'état:	
Point de fusion/point de congélation:	Non applicable
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébull	
Température de suintement:	Non applicable
Point d'écoulement:	< 0 °C (ISO 3016 / ASTM D97)
Point d'éclair:	130 °C (ISO 2592 / ASTM D92)
Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable
Température d'inflammation:	>500 °C (DIN 51794 / ASTM E659)
Température de décomposition:	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosion (@1013 mbar):	valeurs générales pour l'huile minérale donc pas spécifique
	pour le produit
Inférieure:	0,6 Vol %
Supérieure:	6,5 Vol %
Propriétés comburantes	Non applicable
Indice de réfraction:	1.493
Densité à 20 °C:	0,95 g/cm³ (DIN 51757 / ASTM D1217)
Densité de vapeur:	Non applicable.
– 11.7 4.1	

Non déterminé.

Emulsionnable

(suite page 5)

Page : 5/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 et 830/2015/CE



Date d'impression : 01.02.2017 Numéro de version 5 Révision: 01.02.2017

Nom du produit: Blasocut® BC 935 Kombi

(suite de la page 4)

· Coefficient de partage: n-octanol/eau:

· Viscosité:

Dynamique:

Cinématique à 40 °C:

Non déterminé.

75,8 mm²/s (ISO 3104 / ASTM D445)
288 mm²/s @ 20 °C (68°F) (ISO 3104 / ASTM D445)

· 9.2 Autres informations:

des données de sécurité pertinent , qui doit être considéré comme spécifications du produit.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Aucun connues si utilisé comme dirigé.
- 10.2 Stabilité chimique Stable dans les conditions recommandées de stockage.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Réactions aux acides puissants et aux agents d'oxydation.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux:

(en cas d'incendie ou d'oxydation):

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Oxydes de soufre (SOx) Oxydes nitriques (NOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
- * substance pure

ATE (Acute Toxicity Estimates)		
Oral	LD50	16623 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	9392 mg/kg

Omadine o	Omadine de sodium				
Oral	LD50	750 mg/kg (rat)			
Dermique	LD50	700 mg/kg (lapin)			
Inhalatoire	LD50	2,7 mg/L (rat)			

- · Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

Page : 6/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 et 830/2015/CE



Date d'impression : 01.02.2017 Numéro de version 5 Révision: 01.02.2017

Nom du produit: Blasocut® BC 935 Kombi

(suite de la page 5)

· Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique:
 - * substance pure

Omadine de sodium

EC50/96h | 0,00264 mg/L (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)

EC50/48h 0,0088 mg/L (Daphnia magna) (OECD 202)

EC50/72h 0,0012 mg/L (Algae) (OECD 201)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- · Catalogue européen des déchets

12 01 07* huiles d'usinage à base minérale sans halogènes (pas sous forme d'émulsions ou de solutions)

12 01 09* émulsions et solutions d'usinage sans halogènes

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport		
· 14.1 Numéro ONU · ADR, ADN, IMDG, IATA	néant	
 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU ADR, ADN, IMDG, IATA 	néant	
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport classe de risque: 	néant	
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	néant	
· 14.5 Dangers pour l'environnement · Marine Pollutant (selon IMDG):	Non	
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur 	Non applicable.	
	ener etius)	

(suite page 7)

Page : 7/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 et 830/2015/CE



Date d'impression : 01.02.2017 Numéro de version 5 Révision: 01.02.2017

Nom du produit: Blasocut® BC 935 Kombi

	(suite de la page 6)	
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.		
· Indications complémentaires de transport:	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci- dessus.	
·IATA	IATA Dangerous Goods Regulation (DGR): latest edition	
· "Règlement type" de l'ONU:	néant	

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Éléments d'étiquetage CLP/SGH sont émis en vertu de l'article 2.
- · Prescriptions nationales:

Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux.

- · Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57 Cette préparation ne contient pas de SVHC ("Substances of Very High Concern")
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Réglementations / autorisations / listages:

Informations pour numéros d'enregistrement de REACH dans l'article 3:

En cas d'absence de numéro d'enregistrement REACH sur les substances dangereuses mentionnées à la fin de 2010, alors ces chiffres seront connus et mentionnés dans l'article 3 dans sa bande de tonnage pour l'enregistrement, après la fin de 2013, respectivement à la fin de 2018, ou sont exemptés de la réglementation REACH (p.e. polymères).

· RoHS:

Le produit est conforme aux directives européennes 2015/863/CE, 2011/65/CE, 2002/95/CE, DEEE 2002/96/CE, 2003/11/CE, 2005/53/CE et RoHS.

Les matières suivants NE SONT PAS contenu:

Pentabromo-diphényl-éther, Octabromo-diphényl-éther, diphényl-éthers polybromés (PDBE) et / ou des biphényles polybromés (PBB), Bis (2-éthylhexyl) phthalate (DEHP), Benzyl butyl phtalate (BBP), Dibutyl phtalate (DBP), Diisobutyle phtalate (DIBP), plomb ou des composés de plomb, cadmium ou des composés de cadmium, mercure ou des composés de mercure, les composés de chrome Cr⁶+.

· IP346

Les huiles minérales raffinées contenus sont exemptés de l'étiquetage.

La teneur en hydrocarbures aromatiques polycycliques (PCA), selon IP 346 est inférieure à 3% (extrait DMSO).

Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 8)

Page : 8/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 et 830/2015/CE



Date d'impression : 01.02.2017 Numéro de version 5 Révision: 01.02.2017

Nom du produit: Blasocut® BC 935 Kombi

(suite de la page 7)

· Service établissant la fiche technique: Département de la sécurité des produits

· Contact: Dr. Mosimann + Mr. Frei

· Note de l'éditeur:

Les données mentionnées ci-dessus correspondent à l'état actuel de nos connaissances et de notre expérience. Les fiches des données de sécurité servent à la description des produits compte tenu des exigences de sécurité. Les données ne sont pas des garanties des caractéristiques des produits.

· Acronymes et abréviations:

ICAO: International Civil Aviation Organisation

RoHS: Restriction des substances dangereuses

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU) ISO: International Organisation for Standardisation

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

DMSO: Dimethyl sulphoxide extract

IP 346: Institute of Petroleum and related for testing methods for petroleum and fuel products.

CLP: Classification, Labeling and Packaging (European GHS)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic chemicals

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative chemicals

ATE: estimation de toxicité aiguë

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 3

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

Un astérisque (*) dans la marge gauche signale une modification de la version précédente.

- FF